

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 10/2022 SERVICE : commande publique

**DECISION DU PRESIDENT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2021-029 POUR L'ACQUISITION
D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE NEUF OU D'OCCASION
POUR LE SERVICE PATRIMOINE**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le souhait d'acquérir, dans le cadre du renouvellement d'une partie de sa flotte automobile, et, conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui fixe des objectifs en matière d'équipement en véhicules à faible émissions de CO², un véhicule utilitaire neuf électrique pour le service patrimoine,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation lancée en date du 22 décembre 2021 et passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu la réception des plis en date du 27 janvier 2022 à midi,

Attendu que les crédits nécessaires à l'acquisition de ce véhicule utilitaire électrique étaient inscrits au budget 2021.

DECIDE :

Objet

Attribuer le marché d'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique neuf à l'entreprise CITROËN STELLANTIS - 351 Route de Vannes - 44800 SAINT HERBLAIN.

Délai de livraison/Garanties

L'entreprise s'engage à livrer le véhicule utilitaire sous 7 mois. Le véhicule est garanti 2 ans (pièces et main d'œuvre). Pour la batterie, il est précisé que la garantie est de 8 ans.

Prix

Les prestations sont rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Véhicule et batteries :

Montant hors taxes : 28 402,30€

TVA : 5 680,46€

Montant TTC : 34 082,76€

Bonus écologique :

Montant TTC : 5 000,00€

Soit un coût net pour la Communauté de Communes de : 29 082,76 euros TTC (bonus déduit).

Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation de la facture correspondant aux prestations exécutées.

Fait à Savenay, le 15 février 2022

Le Président,



Rémy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET AFFICHAGE LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU